

Numéro 480 | Mardi 1^{er} septembre 2026



Rentrée : tout ce qui change

Pour cette rentrée de septembre 2026, plusieurs réformes entrent en vigueur : évolution de MaPrimeRénov', encadrement des achats textiles, soutien à la mobilité durable, vie scolaire... Faites le point sur les principaux changements effectifs dès aujourd'hui.

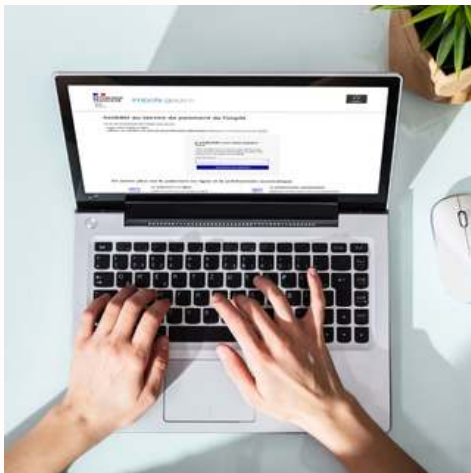
Découvrir ce qui change en septembre



Aide au chauffage : ce qui change

À compter de ce 1^{er} septembre, le dispositif « Coup de pouce chauffage » renforce ses critères d'éligibilité pour les pompes à chaleur et les systèmes solaires combinés. Vérifiez les nouveaux critères pour vos travaux.

[Consulter les nouvelles règles](#)



Impôts : rectifiez votre déclaration en ligne

En cette rentrée, faites le point sur votre avis d'imposition 2026. Si une rectification s'impose, vous avez la possibilité d'ajuster votre déclaration directement depuis votre espace en ligne avant l'échéance du 30 novembre. Retrouvez les modalités de correction et les démarches en cas de déclaration papier.

[Tout savoir sur cette démarche](#)



Taxe foncière : calendrier des paiements

Les avis de taxe foncière 2026 sont mis à disposition entre fin août et la mi-septembre selon votre profil de mensualisation. Date limite fixée au 15 octobre pour les règlements traditionnels ou au 20 octobre pour le paiement en ligne : découvrez toutes les échéances clés à respecter.

[Consulter le calendrier de paiement](#)



Impôts : 4 dates incontournables en septembre

Prélèvements à la source, mensualités habituelles et choix du prélèvement à l'échéance pour la taxe foncière : **quatre dates phares jalonnent ce mois de septembre**. Anticipez ces échéances pour gérer vos paiements dématérialisés en toute sécurité avant les dates limites fixées.

[Découvrir le calendrier de rentrée](#)

Prochain numéro le **mardi 8 septembre 2026**

Pour améliorer la qualité de nos lettres d'information, nous mesurons l'ouverture et les clics sur nos liens. Conformément aux recommandations de la CNIL, vous pouvez refuser ce suivi à tout moment : vos lettres d'information continueront à vous être envoyées normalement.

 [supprimer mon consentement au suivi](#)

[Consulter les numéros précédents](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[M'abonner](#)

[Me désabonner](#)

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou [par courriel en cliquant ici](#).